

**COMMUNAUTE DE COMMUNES - ENTR'ALLIER
03150 - VARENNES-SUR-ALLIER**

Direction générale de Services
Direction Administration Générale et Finances
Réf : CM

Décision du Président N° 13

Objet : Attribution d'aides financières au titre des dispositifs « Financer mon investissement commerce et artisanat » et « Aide à l'immobilier d'entreprise pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville »

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,

Vu la délibération n°2017.06.26/78 en date du 26 juin 2017 par laquelle le conseil communautaire a adopté la mise en place du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises en partenariat avec le Département de l'Allier,

Vu la délibération n°2017.06.26/131 en date du 11 décembre 2017 par laquelle le conseil communautaire a adopté la mise en place du dispositif d'aide au développement des entreprises de commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente intitulé « Solution Région Performance Globale – Financer mon investissement commerce et artisanat » en partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes,

Vu la délibération n°2019.04.15/43 en date du 15 avril 2019 par laquelle le conseil communautaire a approuvé la convention de délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier des entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville 2019 au Département de l'Allier,

Vu la délibération n°2019.15.04/44 en date du 15 avril 2019 par laquelle le conseil communautaire a décidé de réduire le taux d'intervention de la Communauté de communes de 20 à 10 % pour le dispositif d'aide « financer mon investissement commerce et artisanat » conformément au règlement d'intervention, dès lors qu'une entreprise souhaite également bénéficier du dispositif « Aide à l'immobilier d'entreprise pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville », en partenariat avec le Département de l'Allier,

Vu la délibération n°2019.12.09/115 en date du 9 décembre 2019 par laquelle le conseil communautaire a renouvelé le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville en partenariat avec le Département de l'Allier pour 2020 et 2021,

Vu la délibération CP-2021-01/06-2-4784 par laquelle la Commission Permanente du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes du 22 janvier 2021 approuve la convention type d'autorisation et de délégation d'aides économiques (hors Fonds Région Unie),

Vu la convention actualisée n°3 d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon, entre la Région Auvergne Rhône Alpes et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu la délibération n°2020.07.15/025 en date du 15 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes,

Vu la délibération n°2020.12.07/137 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président l'attribution des avances remboursables, des aides à l'immobilier d'entreprise, des aides au développement des entreprises de commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente et des aides au titre du Fonds d'urgence Entr'Allier, Besbre et Loire aux bénéficiaires de ces dispositifs après avis du Comité de pilotage, leur versement ainsi que leur remboursement, le cas échéant,

Vu les demandes de la SAS AUX BAMBINS GOURMANDS représentée par Madame SACLEUX et de la SARL SIMAND représentée par Monsieur SIMAND Arthur,

Vu l'avis favorable du Comité de pilotage « Dispositif aides et avances remboursables » sur ces demandes en date du 15 avril 2021,

Vu les crédits inscrits au budget,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES - ENTR'ALLIER
03150 - VARENNES-SUR-ALLIER**

Considérant que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a autorisé la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire à verser ces aides par conventionnement, conformément aux délibérations visées, au SRDEII et à la loi NOTRe,

ARRETE :

Art 1 – D'attribuer les aides financières suivantes aux bénéficiaires indiqués ci-dessous :

Dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat »						
Commune	Bénéficiaire	Activité	Programme d'investissement	Montant éligible retenu (HT)	Taux d'intervention	Montant proposé
Diou	SAS AUX BAMBINS GOURMANDS	Café restaurant	Création d'une terrasse 48 couverts. Investissements nouveaux matériels de cuisine	31 415 €	10 % *	3 141,50 €
Pierrefitte-sur-Loire	SARL SIMAND	Epicerie, bar, restaurant	Matériels de cuisine pour mise en place d'une restauration traditionnelle	11 990 €	10 % *	1 119,00 €

*Lors de la séance du 15 avril 2019, le conseil communautaire a décidé, par délibération n°44, de réduire le taux d'intervention de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire de 20 % à 10 % pour le dispositif « financer mon investissement commerce et artisanat », dès lors qu'une entreprise souhaite bénéficier de ce dispositif et du dispositif d'aide à l'investissement immobilier pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville.

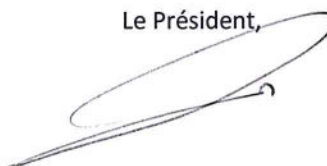
Dispositif « Aide à l'immobilier d'entreprise pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville »						
Commune	Bénéficiaire	Activité	Programme d'investissement	Montant éligible retenu (HT)	Taux d'intervention	Montant proposé
Pierrefitte-sur-Loire	SARL SIMAND	Epicerie, bar, restaurant	Acquisition des murs commerciaux	35 000 €	10 %	3 500 €

Art 2 – De notifier à chaque bénéficiaire la décision d'attribution ainsi que la convention attributive qui le concerne.

Art 3 – De notifier une ampliation de la présente décision à Madame la Sous-Préfète de Vichy.

Fait à Varennes-sur-Allier, le 19 avril 2021

Le Président,



Roger LITAUDON